

### Révision partielle des statuts de l'ASR – Consultation des commissions des Conseils communaux et des 9 Municipalités

Communes	Décisions	Remarques / Vœux	Amendements
<b>Blonay-Saint-Légier</b>	Accepté	Une solution doit être trouvée lors d'une prochaine révision des statuts pour introduire un lissage temporel de la répartition des charges afin d'atténuer les effets de seuil. Par ex. lissage du coefficient en considérant non seulement le coefficient annuel mais la moyenne des coefficients sur les N dernières années (par ex. N=5) (Commission du Conseil communal)	<p><u>Art. 34.</u>  <b>Chiffre 1, lettre a</b> : Le nombre d'habitants est basé sur le recensement cantonal officiel de la population au 31.12 de <b>l'année précédente (N-1)</b>.</p> <p><b>Chiffre 1, lettre b</b> : L'évolution démographique correspondant à la différence, <b>exprimée en pourcentage</b>, entre : (...)</p> <p><del>La différence du nombre d'habitants correspond à un taux de X%, taux de l'évolution démographique de l'année N.</del></p> <p><b>Chiffre 1, lettre c</b> : Echelle des paliers ajustés à l'évolution démographique pour l'année N (<b>année comptable en cours</b>).</p>
<b>Chardonne</b>	Accepté	Aucun	Aucun
<b>Corseaux</b>	Accepté	Aucun	Aucun
<b>Corsier</b>	Accepté	Aucun	Aucun
<b>Jongny</b>	Accepté	Aucun	Aucun
<b>La Tour-de-Peilz</b>	Accepté	Aucun	Aucun
<b>Montreux</b>	Accepté	Art. 4 pourrait être modifié si la fusion Montreux-Veytaux est actée. (Commission du Conseil communal)	Aucun
<b>Vevey</b>	Accepté	<p>Maintien des contrats de prestations notamment pour le contrôle du stationnement, avec possibilité d'évolution. (Municipalité)</p> <p>Maintien du statut quo de la non-facturation des prestations de conduite et d'intervention pour les grandes manifestations, au moins jusqu'au 01.01.26. (Municipalité)</p> <p>A l'avenir, privilégier la discussion avant d'envisager le retrait de l'ASR. (Commission du Conseil communal)</p>	Aucun
<b>Veytaux</b>	Accepté	Aucun	Aucun